



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N° 1989 du 26 FÉVRIER 2025

Le Chef de l'État a eu un entretien avec la Secrétaire Générale de la Francophonie.

Le Président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA, a eu un entretien ce mercredi 26 février 2025, au Palais de la Présidence de la République, avec Mme Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire Générale de la Francophonie.

Mme MUSHIKIWABO a indiqué que l'entretien avec le Chef de l'État a porté sur les relations entre l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et la Côte d'Ivoire, un pays-clé et un pilier de ladite Organisation. A ce niveau, il s'est agi de faire le point de la mise en œuvre des résolutions issues du dernier Sommet de la Francophonie auquel le Président Alassane OUATTARA a pris part, et dont le thème était : « Innovation, Créativité et Entrepreneuriat ». Le Sommet avait notamment recommandé la mise en place de systèmes pour renforcer l'innovation, en particulier dans le domaine culturel.

A cet égard, les échanges ont mis l'accent sur le niveau d'implication, à ce jour, de notre pays dans la mise en œuvre des réformes et de la transformation de l'Organisation, mais également sur certains sujets prioritaires, notamment en ce qui concerne le volet numérique de la culture, pour lequel l'OIF souhaite plus d'engagement de la Côte d'Ivoire.

Mme Louise MUSHIKIWABO a, par ailleurs, ajouté avoir fait avec le Président de la République, un tour d'horizon de la situation socio-politique de la sous-région ouest africaine, une région qui compte plusieurs membres de l'OIF.

Le Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République, M. Fidèle SARASSORO, et la Ministre de la Culture et de la Francophonie, Mme Françoise REMARCK, ont pris part à cette rencontre.

Notons qu'avant cet entretien, le Chef de l'État a présidé un Conseil des Ministres. L'on retiendra de cette séance, l'adoption d'un décret portant déclaration d'utilité publique du périmètre du projet d'aménagement et de construction de la zone logistique et industrielle de Bouaké.

Ce décret s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement de groupes logistiques, industriels et commerciaux, initiée par le Gouvernement pour soutenir la dynamique de développement socio-économique.

Ainsi, ce décret intègre au domaine de l'État la parcelle d'une superficie de 549,5 hectares située aux environs de l'échangeur de Sakassou. Cet espace est prévu pour abriter la zone logistique et industrielle de Bouaké, destinée à offrir des conditions optimales d'installation, de compétitivité et de performances aux opérateurs économiques qui désirent s'implanter à Bouaké.

Le Conseil a également adopté une communication relative à l'organisation d'une table ronde pour la mobilisation des ressources du Plan National Multisectoriel de Nutrition 2024-2027.

Le Gouvernement a adopté en juin 2024 un nouveau Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) pour la période 2024 à 2027. La stratégie contenue dans ce document de politique nationale vise à garantir aux populations, notamment les plus vulnérables, un statut nutritionnel optimal, en vue d'améliorer leur bien-être et de soutenir durablement la croissance inclusive et le développement du pays.

Le coût global de la mise en œuvre du PNMN est évalué à 204,6 milliards de francs CFA dont 15%, soit 30,7 milliards de francs CFA prévus au Budget de l'État.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Eric DRO DIOMANDE,

Direction de la Communication / Département Presse et Multimédia

Tél : (+ 225) 27 20 31 44 89 – 07 49 40 00 63

E-Mail: eric.dro@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci